

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 JUIN 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **M. Jean-Claude LEMAIRE, Maire.**

Étaient présents : Alexandre BRETAGNE, Frédéric CARRÉ, Jean-Pierre CARRÉ, Stéphane CARRÉ, Laurence LAMORY, Jean-Claude LEMAIRE, Rémi MARSIGNY, Éric ROSIER, Jean Michel SABAN

Étaient absents excusés :

Évelyne CALLEJA : pouvoir à Jean Pierre CARRÉ
Chantal DOLOU : pouvoir à Stéphane CARRÉ
Danielle LOPES : pouvoir à Jean Claude LEMAIRE
Sandra PICART : pouvoir à Laurence LAMORY
France ROYER : pouvoir à Jean-Michel SABAN

Étaient absents non excusés : Frédérique GUEUNYOT

ORDRE DU JOUR :

- Nomination de la secrétaire de séance.
- Approbation du dernier compte rendu du jeudi 09 mai 2019
- Zonage d'assainissement
- Décision sur implantation de 3 éoliennes Zone Nord et 2 Zone Sud
- Autorisation de signature de conventions avec WPD pour reconditionnement du Chemin des Boeutiers (entre le Puits d'Edme et CD11 Joux / L'Isle sur Serein) et parcelles communales
- Autorisation de signature convention commune / académie de Dijon pour la classe numérique
- Travaux SDEY extension réseau pour alimentation du hangar
- Travaux de raccordement égout de la maison Robin
- Décision sur devis pour remplacement des scellements de plaques d'égout
- Travaux supplémentaires assainissement Pourly
- Décisions modificatives
- Subventions et remboursement
- Question diverses

Date de convocation et d'affichage : 15 juin 2019

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

1. NOMINATION DE LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Laurence LAMORY est nommée secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU JEUDI 09 MAI 2019

Le compte rendu de la séance du jeudi 09 mai 2019 est approuvé à l'unanimité.

COMMUNE DE JOUX LA VILLE

3. ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Le zonage d'assainissement est de compétence communautaire. La mission a été confiée au cabinet BIOS : Madame LACOUR est venue présenter les différents aspects du zonage :

- Eaux pluviales
- Eaux usées

Sur le bourg, les hameaux, et différents habitats isolés.

Le débat s'engage au fur et à mesure de la présentation qui se termine par les simulations financières des différents travaux qui pourraient être engagés.

Le conseil municipal doit se prononcer sur cette présentation après amendements sur celle-ci, différentes inexactitudes ayant été relevées.

Il se donne jusqu'à la séance du 18 juillet 2019 pour convoquer une réunion de travail et soumettre ces rectifications ou amendements au cabinet BIOS.

4. DÉCISION SUR IMPLANTATION DE 3 ÉOLIENNES ZONE NORD ET 2 ZONE SUD

Après la présentation au précédent conseil par Madame Bérénice COMMUN du projet d'implantation de 5 éoliennes (3 au Nord dont 2 sur Nitry et 1 sur Joux la ville) (2 au Sud sur Joux la Ville), chacun ayant pu réfléchir au projet, il convient de se prononcer. Les différentes mesures de compensation sont rappelées. Monsieur Jean-Pierre CARRÉ dit qu'il pourrait prendre en compte la réfection d'un chemin ce qui profiterait à la collectivité. Monsieur Jean-Claude LEMAIRE lui rappelle qu'ils doivent refaire le chemin des Boeutiers qu'ils emprunteront, allant du Puits d'Edme au CD11 en le rehaussant ce qui contribuerait à la retenue des eaux de ruissellement. Il est également possible d'envisager d'autres chemins (Métairie, Charme Renault) qu'ils emprunteront durant le chantier.

Monsieur Alexandre BRETAGNE dont la famille est concernée ne participe pas au vote.

Le conseil municipal se prononce à 9 voix pour et 3 abstentions (Madame LAMORY, Monsieur Frédéric CARRÉ, Monsieur Rémi MARSIGNY), 1 voix contre (Madame Sandra PICART) pour les 3 éoliennes de la zone nord sans réserve et pour les 2 de la zone Sud sous réserve d'une hauteur maximale en bout de pôle de 165m et de mâts en béton identiques à ceux existant l'ensemble des machines de marque ENERCON.

5. AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTION POUR L'UTILISATION DU CHEMIN DES BOEUTIERS AU BÉNÉFICE DE WPD

Après avoir pris connaissance de la convention remis à chaque membre du Conseil lors de la convocation, le Conseil Municipal à l'unanimité **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'utilisation du Chemin des Boeutiers au bénéfice de WPD, ainsi que des parcelles XA8, XE1, XH1, XL8.

La société aura à charge les travaux nécessaires au passage des convois et à la remise en état des parcelles au terme du chantier. Une contrepartie de 1000,00€ sera due en sus des autres conditions.

La société sollicite également l'utilisation d'un terrain communal pour l'installation de la base de vie.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents propose la mise à disposition partielle de la parcelle YZ22 du fait qu'elle dispose d'une borne électrique. Les conditions financières d'utilisation seront fixées ultérieurement.

6. AUTORISATION DE SIGNATURE CONVENTION COMMUNE/ACADEMIE DE DIJON POUR LA CLASSE NUMÉRIQUE

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de la convention proposée par l'académie de Dijon qui prévoit un financement de 50% du matériel informatique soit 6.975,00€ par l'académie et 6.975,00€ par la commune, **AUTORISE** à l'unanimité le Maire à signer cette convention.

COMMUNE DE JOUX LA VILLE

7. TRAVAUX D'EXTENSION DES RÉSEAUX 18S3133EX/RT/EP/EP2 PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE JOUX LA VILLE AUTORISATION DE SIGNATURE

Le maire informe le Conseil Municipal du projet d'extension des réseaux CHEMIN DE LA METAIRIE.

Le Conseil Municipal,

Vu le projet d'extension des réseaux CHEMIN DE LA METAIRIE, dont le coût estimatif global s'élève à 31.400,90€ TTC,

Après avoir délibéré,

ACCEPTE les travaux proposés par le SDEY et leur financement selon les termes de la convention financière, à savoir :

Type de Travaux	Montant T.T.C	Montant H.T	TVA (récupérée par le SDEY)	Part Commune 66% du H.T	SDEY 34% du H.T
Basse tension	16.522,79€	13.768,99€	2.753,80€	9.087,53€	4.681,46€
Type de Travaux	Montant T.T.C	Montant H.T	TVA (récupérée par le SDEY)	Part Commune 66% du H.T	SDEY 34% du H.T
Eclairage Public	9.348,72€	7.790,60€	1.558,12€	3.895,30€	3.895,30€
Type de Travaux	Montant T.T.C	Montant H.T	TVA (récupérée par le SDEY)	Part Commune 66% du H.T	SDEY 34% du H.T
Génie Civil et Eclairage Public	621,08€	517,57€	103,51€	258,78€	258,79€
Type de Travaux	Montant T.T.C	Montant H.T	TVA (récupérée par le SDEY)	Part Commune 66% du H.T	SDEY 34% du H.T
Réseaux Telecom Génie Civil	4.908,31€	4.090,26€	818,05€	3.435,82€	1.472,49€
TOTAL	31.400,90€	26.167,42€	5.233,48€	16.677,43€	10.308,04€

S'ENGAGE à participer au financement desdits travaux et à verser une avance sur sa participation financière égale à 50% de celle-ci,

REGLERA le solde tel qu'il ressortira du décompte général et définitif de l'entreprise ayant effectué les travaux sur présentation par le SDEY du titre de paiement correspondant,

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à cette opération, en particulier la convention financière,

DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'année 2019 – article 204 (12) ou (1582) pour les travaux d'investissement et au 605 et 758 pour les travaux de fonctionnement réseaux TELECOM

COMMUNE DE JOUX LA VILLE

8. TRAVAUX DE RACCORDEMENT DES EGOUTS DE LA MAISON ROBIN ET RUE SERVAT

La mise en place d'une boîte de raccordement aux égouts est nécessaire au 19 Rue du Faubourg suite au changement de propriétaire. Après avoir consulté les devis, la Société BOUJEAT est retenue pour un montant de 3.375.41€ HT soit 4050,94 TTC.

Les travaux seront réalisés en même temps que ceux de la Rue Servat pour un montant de 10.706,63€ HT soit 12.847,96€ TTC par la même entreprise.

Le Conseil Municipal **VOTE** ces dispositions à l'unanimité des présents et des représentés.

9. DÉCISION SUR REMPLACEMENT DES PLAQUES DE RÉSEAUX DE LA GRANDE RUE

Après avoir consulté les devis, le Conseil Municipal **DÉCIDE** de retenir la proposition de l'entreprise MANSANTI pour un montant de 12.580,00€ HT soit 15.096,00€ TTC.

10. TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT A POURLY

Suite aux précédentes délibérations, les travaux d'assainissement de Pourly et du Val de la Nef ont été réalisés. Une opération a été rendue nécessaire à Pourly pour décolmater le dispositif en place et stopper les racines qui envahissaient le dispositif. Ces opérations se sont montées 1.682,50€ HT soit 2.019,00€ TTC. Le Conseil Municipal **VALIDE** ces dépenses à l'unanimité des présents et des représentés.

11. DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGÉTAIRES

Budget assainissement :

66111/042	-764,00€
66111/ 66	+764,00€

Dépenses d'investissement	compte 21	+ 20.000,00€
Recettes d'investissement	compte 21	+ 20.000,00€
Dépenses de fonctionnement	6156	+ 3000,00€
	Compte 23	+ 20.000,00€

Budget communal :

Dépenses de fonctionnement	673	-16.514,30€
Dépenses de fonctionnement	4581	-18.000,00€
Recettes de fonctionnement	4582	+18.000,00€
Recettes d'investissement	2041582	+ 8.250,00€
Dépenses d'investissement	2188/040	-3.000,00€
Dépenses d'investissement	21538/040	-15.000,00€
Dépenses d'investissement	21538	+15.000,00€
Recettes d'investissement	2041582/040	+37.267,67€
Recettes d'investissement	2041582	-37.267,67€
Recettes d'investissement	1328/041	-7.500,00€
Recettes d'investissement	1328	+ 7.500,00€
Recettes d'investissement	165/041	-1.000,00€
Recettes d'investissement	165	+1.000,00€
Dépenses d'investissement	compte 21	+ 21.000,00€
Recettes d'investissement	compte 21	+13.000,00€
Dépenses de fonctionnement	compte 23	+13.000,00€

COMMUNE DE JOUX LA VILLE

Dépenses de fonctionnement 605	+5.000,00€
Recettes de fonctionnement 758	+1.500,00€

Les dépenses de fonctionnement supplémentaires seront compensées sur l'excédent de recettes de fonctionnement du budget.

Ces dispositions sont votées à l'unanimité par les membres présents ou représentés.

12. QUESTIONS DIVERSES

Subventions et remboursement :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré DÉCIDE d'attribuer une subvention de :

- 400€ à l'Association RELAIS ENFANTS PARENTS BOURGOGNE
- 100€ au Club de la Fontaine

Il accepte de rembourser à l'école les cornes de brume pour un montant de 84.80€ TTC.

Amortissements :

Le Conseil Municipal **VOTE** à l'unanimité les amortissements 2019 qui se montent à :

15.159,94€ pour le budget de l'assainissement
37.267,67€ pour le budget communal

Contrat de prestations :

Monsieur Fabrice BELIN tirera comme à l'habitude le feu d'artifice. Il est proposé un montant de prestation de 150€.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** à l'unanimité le Maire à signer le contrat de prestations.

Monsieur Jean-Michel SABAN signale une réclamation de Monsieur COUILLARD pour une amélioration à apporter à l'arrière de la boulangerie concernant un écoulement d'eau.

Une intervention aura lieu rapidement.

Il signale également des trous sur le trottoir au 13 Grande Rue. Ils seront bouchés et un enduit y sera étalé en même temps que les travaux de la Rue Servat.

Il demande où en est la subvention pour la dalle du hangar. La demande a été faite ainsi qu'une demande d'autorisation à effectuer les travaux rapidement. La réponse est attendue.

Alarme école : Plusieurs devis ont été demandés. Le point sera fait samedi matin.

Madame Laurence LAMORY demande à ce que les tilleuls soient taillés aux abords du SOCOTEL : cela sera fait rapidement par les employés communaux.

Organisation du 14 juillet 2019 :

13 Juillet 2019 au soir : lampions, feu d'artifice, bal, buvette

14 Juillet 2019 midi : repas fourni par un traiteur + divers jeux et tirs l'après-midi.

Tranchée Rue Crété et radars pédagogiques :

Monsieur Rémi MARSIGNY et Monsieur Frédéric CARRÉ rappellent que la tranchée Rue Crété n'a pas été réégalisée. L'entreprise maintes fois relancée n'a pas réagi. Un rendez-vous sera pris avec le responsable de l'unité d'Avallon auquel sera soumis en même temps la pose des radars pédagogiques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

COMMUNE DE JOUX LA VILLE

Alexandre BRETAGNE

Evelyne CALLEJA

Frédéric CARRÉ

Jean-Pierre CARRÉ

Stéphane CARRÉ

Chantal DOLOU

Frédéric GUEUNOT

Laurence LAMORY

Jean-Claude LEMAIRE

Danielle LOPES

Rémi MARSIGNY

Sandra PICART

Eric ROSIER

France ROYER

Jean-Michel SABAN

TABLE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération 34_2019	DÉCISION D'IMPLANTATION DE 3 ÉOLIENNES ZONE NORD ET 2 ZONE SUD
Délibération 35_2019	AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTION POUR L'UTILISATION DU CHEMIN DES BOEUTIERS AU BÉNÉFICE DE WPD
Délibération 36_2019	AUTORISATION DE SIGNATURE CONVENTION COMMUNE/ACADÉMIE DE DIJON POUR LA CLASSE NUMÉRIQUE
Délibération 37_2019	AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTION SDEY POUR EXTENSION DU RÉSEAU POUR ALIMENTATION DU HANGAR COMMUNAL
Délibération 38_2019	TRAVAUX DE RACCORDEMENT EGOUT MAISON ROBIN ET RUE SERVAT
Délibération 39_2019	DÉCISION SUR REMPLACEMENT DES PLAQUES DE RESEAUX DE LA GRANDE RUE
Délibération 40_2019	TRAVAUX ASSAINISSEMENT A POURLY
Délibération 41_2019	DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGÉTAIRES ASSAINISSEMENT ET COMMUNAL
Délibération 42_2019	DIVERSES SUBVENTIONS ET REMBOURSEMENT A L'ÉCOLE DES CORNES DE BRUME
Délibération 43_2019	AMORTISSEMENTS
Délibération 44_2019	CONTRAT DE PRESTATIONS